

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2024

### PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le 22 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 13/02/2024

Affichée le : 13/02/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay - S. Perdrix – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : ////

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jf. Drumare

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 15

Votants : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre au jour leur a été adressé par mail le 13 février 2024.

#### 2024-1-1 Adoption du procès-verbal (compte-rendu) de la séance du 14/12/2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les comptes-rendus deviennent procès-verbaux, qu'un procès-verbal doit être approuvé lors de la séance suivante. Il demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du compte-rendu du 14 décembre dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu.

**Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : *Projet du compte-rendu de la séance précédente (annexe à la délibération)*

#### 2024-1-2 Travaux d'enrobés avec la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des travaux de voirie ont été réalisés par la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge pour le chemin Clipin et la rue d'Angerville. La participation de la commune à ces travaux est de **1 839.94 € HT**.

**A l'unanimité, le conseil donne son accord à l'acquittement des sommes dues et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.**

2024-1-3 Frais d'instruction des dossiers d'urbanisme de la commune par la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge du 1<sup>er</sup> semestre 2023

Monsieur le Maire mentionne au conseil que le montant du par la commune à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge pour l'instruction des dossiers d'urbanisme du 1<sup>er</sup> semestre 2023 s'élève à **3 640 € TTC** (pour 1 certificat d'urbanisme opérationnel, 14 déclarations préalables, 8 permis de construire).

**Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement des sommes dues.**

2024-1-4 Transfert du pouvoir de police du maire à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur le maire informe le conseil que la loi Climat et Résilience confie la police de la publicité aux communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qu'à du 1<sup>er</sup> juillet 2024 la compétence est transférée automatiquement à l'EPCI compétente en matière de plan local d'urbanisme. Néanmoins, un maire qui souhaite exercer lui-même cette police dispose d'un délai de six mois (entre 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet 2024) pour s'opposer au transfert et conserver cette compétence.

**Monsieur le Maire précise aux membres du conseil qu'il souhaite conserver cette compétence avec leur accord. Le conseil à l'unanimité lui donne son accord, le transfert de cette compétence à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge est donc de ce fait refusé.**

2024-1-5 Modifications des statuts du SDOMODE et transfert de la compétence collecte

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine, 3<sup>ème</sup> adjoint. Ce dernier stipule au conseil qu'en 2022, la moyenne d'ordures ménages par habitant de la commune est de 226 kgs et que l'objectif fixé est de réduire à 167 kgs en 2027.

La compétence collecte est du ressort de chaque communauté de communes. Or, Dans un courrier du 21 juillet 2022, Monsieur le Préfet a confirmé la possibilité d'obtenir une nouvelle dérogation pour la collecte des biodéchets, ayant par la suite fait l'objet d'un arrêté préfectoral de modification des statuts, en date du 9 janvier 2023 et a encouragé le Comité Syndical du SDOMODE à examiner un transfert de la totalité de la compétence « Collecte » vers le syndicat.

**Le conseil approuve à l'unanimité les modifications des statuts du SDOMODE envisagées et le transfert de la compétence collecte.**

### Travaux centre bourg

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de pose de buses au Frédet seront bientôt finis. Concernant la demande de subvention faite pour l'aménagement d'une voie douce entre Cormeilles et la commune, la subvention du département risque d'être inférieure au montant espéré. Monsieur le Maire tiendra informé le conseil de son montant.

### 2024-1-6 Achat de terrains AM189

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été question lors d'un précédent conseil d'acheter la parcelle AM189 en vue de l'implantation de nouveaux projets pour la commune. Il redemande l'avis des membres du conseil sur cet achat.

**A l'unanimité, ces derniers réitèrent leur accord, charge Monsieur le Maire de la négociation. Monsieur le Maire s'assurera de l'accord du conseil sur le montant qui sera ultérieurement défini.**

### 2024-1-7 Exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en application de l'article 1383-0 B bis du code général des impôts, les communes à fiscalité propre peuvent exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100% et pour la part qui leur revient, les constructions de logements neufs satisfaisants à des critères de performance énergétique et environnementale visés au 1 bis de l'article 1384A. L'exonération d'une durée de 5 ans requiert une délibération préalable des collectivités.

**Après en avoir débattu, le conseil à l'unanimité émet un avis défavorable à cette exonération.**

### 2024-1-8 Participation de la commune au SIEGE27 pour les travaux chemin des Mousseaux le Bourgai

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de l'estimation des travaux du SIEGE27 pour l'éclairage public. La participation de la commune prévue est de **9 458 € TTC**.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité à la réalisation de ces travaux pour le montant estimé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.**

#### 2024-1-9 Devis pour les travaux d'électricité du 2<sup>ème</sup> étage de la mairie

Le 2<sup>ème</sup> étage de la mairie nécessite d'être rénové. A cet effet, un devis relatif aux travaux d'électricité a été demandé à l'entreprise Lebellois. Celui-ci s'élève à **3 501.60 € TTC**.

**Le conseil à l'unanimité approuve les travaux prévus et le montant du devis.**

#### 2024-1-10 Devis pour le plafond de la salle des fêtes

Le conseil, à diverses reprises a souligné que les sons dans la salle des fêtes n'étaient pas amortis et que, de ce fait, la salle était particulièrement bruyante quand elle était occupée. Afin d'éviter ce désagrément, des travaux relatifs à son plafond ont été suggérés par l'entreprise Forêt pour un montant de **3 494.40 € TTC**.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité aux travaux prévus et au devis transmis qui sera retourné à l'entreprise Forêt pour accord.**

#### 2024-1-11 Devis pour le démontage de vieux monuments du cimetière

Monsieur Drumare informe le conseil que 3 monuments dans le cimetière de la commune sont en piteux état et qu'il convient de les démonter, le délai légal de reprise d'une concession funéraire en état d'abandon ayant été respecté. A cet effet, il a contacté la marbrerie Perdrix qui lui a transmis un devis de **600 € TTC**.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord pour que les monuments concernés soient démontés pour le montant ci-dessus défini.**

#### 2024-1-12 Devis pour analyse eaux résiduaires

Monsieur Touraine fait un bilan aux membres du conseil de ses échanges avec la DDTM concernant la station d'épuration. Il s'avère qu'une analyse des eaux résiduaires doit être effectuée. Le devis transmis pour cette analyse pour le laboratoire LABEO s'élève à **1 234.93 € TTC**.

**A l'unanimité, le conseil donne son accord à cette analyse pour le montant prévu.**

#### 2024-1-13 Renouvellement du certificat électronique Berger Levrault Segilog

Monsieur le Maire informe le conseil que le certificat électronique Berger Levrault Segilog permettant notamment de transmettre les actes de façon dématérialisée à la préfecture arrive à expiration.

Pour le renouveler pendant 3 ans, il faut en repasser commande auprès de Berger Levrault Segilog pour un montant de **460 € HT**.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord.**

#### 2024-1-14 Achat d'urne électorale

Madame Lefevre, 2<sup>ème</sup> adjointe, mentionne au conseil que la commune dispose d'une seule urne électorale et qu'en cas d'élections doubles, 2 urnes sont obligatoires.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'achat d'une urne électorale pour un montant de l'ordre de 300 € TTC.**

#### 2024-1-15 Contribution 2024 de la commune au SDIS

Monsieur le Maire informe le conseil que la contribution au Service Département d'Incendie et Secours de l'Eure pour l'année 2024 est de **14 282 € TTC**. Après investigation, il précise que ce montant est défini sur la base de 713 habitants, résidents principaux et secondaires compris.

**Le conseil en prend note et donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de la somme due.**

#### 2024-1-16 Autorisation de demande de subvention fonds interministériel de prévention de la délinquance

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été évoqué lors de réunions précédentes d'équiper la commune de caméras de vidéo-surveillance et qu'une étude préalable a été menée à cet effet avec les services de gendarmerie. Un nouveau fonds nommé FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) a été créé et permet d'obtenir une subvention pour ce type d'aménagement. En conséquence, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'en faire la demande.

**Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention.**

### Etudes des demandes de subvention et adhésions

Monsieur le Maire donne lecture des différences demandes de subvention et adhésions reçues pour les associations ou partenaires de la commune pour 2024.

Après avoir discuté des différents montants à attribuer à chacun selon les éléments fournis, la décision définitive des montants attribués sera entérinée par le conseil au moment de l'élaboration du budget.

### Avenant au contrat de prévoyance MNT prévoyance pour les agents

L'avenant relatif au contrat de prévoyance par la MNT sera étudié ultérieurement.

### Assistance du CDG27 au recrutement de personnel sur emploi permanent

Monsieur le Maire informe le conseil que le CDG27 propose à la commune d'adhérer à leur service d'assistance au recrutement de personnel sur emploi permanent.

Monsieur le Maire n'ayant pas pu étudier plus en détail cette proposition reviendra sur ce sujet lors d'une réunion de conseil ultérieure.

### 2024-1-17 Prime pouvoir d'achat pour les agents de la collectivité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a possibilité d'attribuer une prime pouvoir d'achat au titre de l'année 2023 aux agents territoriaux.

**Le conseil à l'unanimité décide de ne pas attribuer cette prime aux agents de la collectivité.**

### Demande de location de la salle des fêtes et de son terrain

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande avait été faite pour louer la salle des fêtes avec son terrain (louer le terrain ne fait pas partie des dispositions prévues) et qu'il avait prévu de demander l'avis du conseil sur cette possibilité.

La salle des fêtes étant déjà retenue à la date, l'avis du conseil n'est plus requis.

#### 2024-1-18 Passage de l'enduro de la Calonne

Monsieur le Maire mentionne au conseil que le club Motocycliste Thibervillais sollicite l'autorisation d'emprunter les chemins communaux pour l'enduro qui se déroulera le 21 juillet 2024.

**Le conseil à la majorité n'y voit pas d'objection et charge Monsieur le Maire de prononcer l'arrêté correspondant.**

#### 2024-1-19 Passage du trail de la Calonne

Monsieur le maire donne lecture au conseil de la demande de l'association Sport et Nature de la Calonne d'accéder aux chemins et voies de la commune pour le trail de la Calonne qui aura lieu le 9 juin 2024. Diverses courses à pied seront organisées.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'organisation de cet évènement sur la commune et charge Monsieur le Maire de prononcer l'arrêté correspondant.**

#### Organisation du repas des anciens

Madame Dahinden, responsable de la commission du CCAS, informe le conseil que l'organisation du repas des anciens est en cours de finalisation et que les réponses sont attendues.

#### Questions et informations diverses

Monsieur le Maire rappelle aux élus à la demande de la secrétaire de mairie qu'il a été prévu qu'ils utilisent le portable de la mairie pour leurs démarches ou pour l'élaboration de documents et non l'ordinateur fixe de la mairie. Le conseil en prend de nouveau note.

Un habitant a signalé à la secrétaire de mairie que l'adresse mail de la commune n'était pas mentionnée sur le site internet de la commune et que par le formulaire de contact, il n'était pas possible d'envoyer un document. Madame Pautre et Monsieur Touraine ont estimé qu'indiquer l'adresse mail de la mairie sur le site internet de la mairie pouvait occasionner de nombreux spams. Quant à la possibilité de joindre une pièce jointe au formulaire de contact, la demande d'ajout sera faite au prestataire en charge de la configuration du site internet de la commune. D'autre part, la secrétaire de mairie informait Madame Pautre et Monsieur Touraine des coupures d'électricité ayant lieu sur la commune pour que l'information soit diffusée sur Panneau Pocket. Monsieur Touraine a estimé que, compte tenu du fait que les riverains sont informés par Enedis par courrier, il n'y a pas lieu de diffuser l'information via ce biais.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu les services de la poste en vue d'une mise à jour des numéros et voies de la commune. De nouvelles obligations devront être appliquées en 2024 et leur détail sera exposé au conseil ultérieurement.

Les scouts de Saint Léger en Laye dans les Yvelines sollicitent de la commune un lieu pour les accueillir eu 13 au 20 juillet 2024. Le terrain de la mairie leur sera proposé.

Monsieur Touraine mentionne au conseil qu'un habitant lui avait dit qu'autrefois, un ramassage d'encombrants était effectué à raison d'une fois par mois sur la commune. Il se renseignera sur ce sujet. D'autre part, l'installation d'un banc proche de la station d'épuration a été sollicité. Le conseil en discutera ultérieurement.

Madame Guehl demande qu'un container soit ajouté à la vallée au lièvre.

Madame Pautre signale que de nombreux trous sont dangereux pour la circulation et pour les véhicules route de Blangy. Monsieur le Maire en avisera les services départementaux lors de la réunion prévue le 7 mars. D'autre part, pour la convention CIRPEC régissant le fonctionnement de la commune de Cormeilles avec les autres communes pour les écoles de Cormeilles, elle informe qu'une ébauche a été élaborée et qu'elle est en cours de modification.

Monsieur le Maire rappelle à Mme Guehl que des catalogues promotionnels sont à sa disposition au secrétariat de mairie pour qu'elle puisse étudier les achats à effectuer pour les décorations de fin d'année.

Monsieur Delabarre signale qu'une formation Certiphyto a lieu à Caen et qu'elle pourrait intéresser l'employé communal. Monsieur le Maire en prend note.

Mme Lemoine signale que des poteaux ont été coupés et qu'ils représentent un danger pour la circulation sur la commune. Monsieur le Maire se charge d'obtenir plus de renseignements sur ce sujet.

Monsieur Touraine a transmis par mail au conseil le bilan 2023 des radars pédagogiques de la commune.

Monsieur le Maire s'est renseigné sur l'obligation d'installation de défibrillateurs à disposition du public. Aucun établissement communal n'est concerné par cette obligation.

La gendarmerie de Saint-Georges-du Vièvre a communiqué aux élus son rapport d'activités pour le mois de décembre 2023.

Le SIAEP du Lieuvin informe le conseil qu'un courrier a été distribué aux riverains dans le cadre des travaux de renouvellement de réseaux d'eau sur le secteur de la Chaule et de la Catterie. Les travaux démarreront en avril prochain.

La réunion du SDOMODE concernant ses comptes administratifs et son budget provisoire 2024 a lieu le 21 février 2024.

La communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge a envoyé le compte-rendu du comité de pilotage du 22 novembre dernier concernant les sites Natura 2000 du Haut Bassin de la Calonne et Corbie. Ce dernier est disponible en mairie.



# L'ÉCOLE DES PORTE-DRAPEAUX DE L'ÈURE




Créée par la Délégation Militaire Départementale de l'Eure avec l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre, et avec le soutien du Conseil Départemental, cette école a pour objet de former de nouveaux porte-drapeaux. Elle permettra aux volontaires, en particulier les jeunes, de s'inscrire dans cette démarche citoyenne en leur offrant une formation théorique et pratique leur permettant d'assurer dignement ce service lors des cérémonies patriotiques de leur commune ou dans le département.

Pour les jeunes de 15 à 17 ans cette formation pourra constituer une Mission d'Intérêt Général du Service National Universel (SNU).

Vous souhaitez devenir porte-drapeau ou connaissez une personne qui le souhaite ?

Vous souhaitez nous aider dans la formation en devenant relais local ?

Vous avez besoin d'un porte-drapeau pour votre mairie, votre association mémorielle, ou votre établissement scolaire ?

Contactez-nous !



### Quelques informations pratiques :

- Formation en 3 demi-journées à Evreux ou près de chez vous
- Participation minimum à 4 cérémonies
- 1 activité de cohésion (cérémonie nationale, voyage, visite...)

### Contact DMD27 :

Tél : 02.32.31.99.60 ou email : [ecole-portedrapeaux27@orange.fr](mailto:ecole-portedrapeaux27@orange.fr)

## Les bons réflexes

- 1** Attention aux numéros inconnus. Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :

  - #jenecliquepas
  - #jenerappellepas !

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ? Je dépose un signalement sur [www.surmatel.fr](http://www.surmatel.fr)
- 2** Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur [www.surmatel.fr](http://www.surmatel.fr) pour connaître le service et le prix.

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ? Je le signale au  33700 ou sur [www.33700.fr](http://www.33700.fr)
- 3** Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.
- 4** J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :

  - vert = gratuit
  - gris = prix d'un appel normal
  - violet = numéro surtaxé

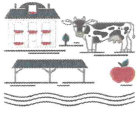
Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débiter par un message d'information tarifaire.

### Numéros surtaxés et abonnements internet : Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone



DG CCRF  
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes



## Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.).

Les 3 types de numéros pouvant être surtaxés sont :

→ Les numéros spéciaux à 10 chiffres commençant par **081**, **082** ou **089**

→ Les numéros courts à 4 chiffres commençant par **10** ou **32** à **39**

→ Les numéros courts à 6 chiffres commençant par **118**

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

**0 825 123 456** Service client - prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

**0 809 100 114** Service gratuit - prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

**0 800 134 426** Service à gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).



Le site **surmafacture.fi** est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.



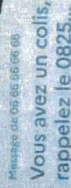
## Comment déjouer les pièges ?

### Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur, d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : [www.surmafacture.fr](http://www.surmafacture.fr).



### Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site [www.surmafacture.fr](http://www.surmafacture.fr).



### Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



URGENCE

114



**Le service public gratuit réservé  
aux personnes sourdes, sourdaveugles,  
malentendantes et aphasiques,  
pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7**

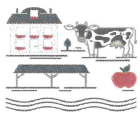
**Vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence ?  
Contactez le 114 avec notre application, sur notre site ou par SMS.**



Des agents, sourds ou entendants, gèrent votre situation en lien direct  
avec le service d'urgence (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) le plus proche.

Pour en savoir plus : [info.urgence114.fr](http://info.urgence114.fr)





Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

Normandie



PRÉFET  
DE L'EURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE

# Agriculteurs, Salariés,



## ✓ AIDES SOCIALES & FAMILIALES

Je contacte  
la **MSA**  
au 02 32 23 44 22

## ✓ DISPOSITIF D'ÉCOUTE

**AGRIÉCOUTE**  
au 09 69 39 29 19  
ou **PRÉVENTION SUICIDE**  
au 31 14

## ✓ AIDES ADMINISTRATIVES

Je contacte  
la **DDETS**  
au 02 32 31 84 97 / 02 32 31 85 04 / 02 32 31 85 05 (activité partielle)  
08 06 00 01 26 (renseignements en droit du travail)  
la **DDTM**  
au 02 32 29 62 86 / 02 32 29 60 60

## ✓ AIDES ÉCONOMIQUES

Je contacte l'association  
**RÉAGIR**  
au 02 35 59 44 80  
**SOLIDARITÉ PAYSANS**  
au 06 52 75 74 25

VOUS ÊTES UN PROCHE  
OU UN PROFESSIONNEL,  
VOUS SOUHAITEZ AIDER  
UNE PERSONNE EN DIFFICULTÉ,  
CONTACTEZ  
LES ORGANISMES CONCERNÉS





**SÉJOUR IMMERSIF**  
**100% ANGLOPHONE**  
À 20 MINUTES DE CAEN

**COLO LUDIQUE DE 11 À 17 ANS**

Pendant les **vacances scolaires**  
**Détox digitale** pour une immersion totale  
**22h de cours par semaine**  
**Activités et animations**

**CONTACTEZ-NOUS**

-  [chloemichet@gmail.com](mailto:chloemichet@gmail.com)
-  06.50.40.31.91
-  [enjoy-sejourslinguistiques.com](http://enjoy-sejourslinguistiques.com)
-  [enjoy\\_immersive\\_english](https://www.instagram.com/enjoy_immersive_english)
-  [enjoy\\_immersive\\_english](https://www.facebook.com/enjoy_immersive_english)



Fin de la séance : 23h30

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : *4 Avril 2024*

Affiché le : *08 Avril 2024*

Le Maire,

Jacky LESAUTIER

*Jo*



Le secrétaire de Séance :

Jean-François DRUMARE